

Éditorial

J'y crois

Louis Maman

« Les portes de l'avenir sont ouvertes à ceux qui savent les pousser »

Coluche

Notre spécialité de chirurgie orale existe.

Après quelques péripéties, le Conseil d'État a récemment confirmé la légitimité du DES de chirurgie orale.

Nous accueillons dans nos services les internes des deux filières : odontologie et médecine ; ils sont parfaitement intégrés aux équipes hospitalo-universitaires de chirurgie orale.

Nous leur permettons, sans réserve, d'acquérir les compétences prévues par le référentiel de la spécialité. De plus, les étudiants médecins ont l'occasion d'assimiler les connaissances en odontologie, indispensables à la pratique de la chirurgie orale.

Ces internes sont très majoritairement ravis de leur choix et de l'accueil qui leur est réservé.

J'ose croire que les intentions sont les mêmes dans les services de chirurgie maxillo-faciale qui les reçoivent. C'est le cas dans la plupart des inter-régions ; les réticences et incompréhensions des débuts disparaissent peu à peu grâce au travail des coordinateurs locaux.

À la grande satisfaction de leurs correspondants chirurgiens dentistes et médecins, plus de 120 chirurgiens oraux exercent déjà comme spécialistes sur l'hexagone. Ils ont obtenu, au vu de leur formation et de leur expérience professionnelle, la qualification pour cette spécialité.

C'était un problème de santé publique ; il est résolu. La CNAM, avec un peu de retard dû aux « lourdeurs administratives », a reconnu et confirmé la spécialité en accordant le code spécifique 53 pour les chirurgiens dentistes spécialistes.

Nous attendons en 2015 la première promotion des internes DESCO qui, à l'exclusion de ceux qui choisiront une carrière hospitalière ou hospitalo-universitaire, rejoindront leurs confrères dans des structures libérales.

Tout est en place pour que notre spécialité se développe, trouve sa juste place et s'épanouisse au même titre que l'Orthopédie Dento Faciale et la Médecine Bucco-Dentaire.

Par ailleurs, dans le cadre de l'harmonisation européenne, de la reconnaissance des diplômes et de la mobilité des praticiens, les chirurgiens maxillo-faciaux souhaitent la création d'un diplôme de spécialité avec la double formation comme c'est le cas outre-Atlantique et dans plusieurs pays d'Europe (Allemagne, Royaume-Uni, ...).

Cette formation qui sera accessible aux médecins et aux odontologistes, leur permettra d'avoir, par une réelle double formation, les compétences indispensables en odontologie et en médecine pour exercer la chirurgie maxillo-faciale.

Nous sommes prêts à y travailler avec les chirurgiens maxillo-faciaux dans le cadre de la réforme en cours, du troisième cycle des études médicales.

Mais pour cela, nous devons travailler ensemble, car ce projet implique directement nos facultés et nos services hospitaliers respectifs.

Un référentiel a été établi lors de la création du DESCO, pour la chirurgie orale ; il reste à (re)définir le périmètre de la chirurgie maxillo-faciale et son référentiel pour ce nouveau DES.

Il faut également évaluer en termes de santé publique le nombre de praticiens à former.

Ces principes posés, malgré les difficultés de la double formation, nous construirons les maquettes académiques et cliniques de ce cursus.

Ce travail ne pourra aboutir que dans le respect et la confiance qui ont parfois manqué depuis la création de notre internat qualifiant.

Je reste très optimiste car je sens dans, les premiers échanges, une réelle volonté de tourner la page et de regarder l'avenir avec un projet « gagnant » pour tous, qui nous tend les bras.

* Correspondance : fricainj@aol.com